





d'autres y étaient allés. Le président : Soit ; des gens simples, des gens de la...

partements voisins, dans un rayon fort étendu, n'ont cessé de défilier et de prendre place. Les gardes nationales forment la haie à droite à partir de la gare du chemin de fer de l'Est jusqu'à l'Arc-de-Triomphe et l'Étoile.

« La foule grossit de plus en plus sur les boulevards, et est à peine contenue par la troupe. A six heures, le maréchal Magnan, se dirige vers la gare en rez-de-chaussée, et quelques instants après grand bruit de trois voitures de la cour, qui sont vides, puis paraissent les voitures de S. A. I. le prince Napoléon. Le prince occupe la première avec deux aides-de-camp. A ce moment les autres et même les toits et les cheminées rement les fenêtres, malgré les défenses de la police. Un gorgeste de musique placé sur la terrasse de la maison excellent et se fait entendre des airs militaires.

« A sept heures un quart, le canon tonne; le cortège est en vue; il a gagné un quart d'heure sur l'annonce de la dépêche. Le cortège est à peine entré dans l'intérieur de la gare, le canon tonne encore et les vivats retentissent. « Bientôt on voit l'Empereur donnant le bras à la reine Victoria. Les acclamations redoublent; pressé sans doute par la nuit qui approche, le cortège se met immédiatement en route.

« Un détachement des cuirassiers, de la garde le précède. Viennent ensuite une rangée de guides, puis les voitures du cortège. Dans la première se trouvaient la reine Victoria au fond, l'Empereur et le prince Albert sur le devant. M. le maréchal Magnan se tient à la portière. Le cortège est fermé par un nouveau détachement des guides et par un nombreux état-major.

« Partout, sur le passage, les tambours battent aux champs; les musiques font entendre l'air national anglais. « Il était huit heures lorsque LL. MM. et leur suite franchissaient l'arc de triomphe de l'Opéra. Un quart d'heure après, elles arrivaient sur la place de la Concorde. Là, flottaient des banderoles aux couleurs variées; les balcons du ministère de la marine, la terrasse des Tuileries étaient garnis d'une foule compacte.

« Il est huit heures et demie, le jour commence à tomber, et sur quelque point que se portent les regards, ils voient les flots roulants d'une mer humaine d'où s'élevaient des vivats immenses. « Au loin les yeux ne rencontrent que des palais; c'est un spectacle vraiment magique.

« Le cortège a franchi vers neuf heures la barrière de l'Étoile, et il a dû arriver une demi-heure après à Saint-Cloud.

— Le Tribunal correctionnel a condamné aujourd'hui : Pour vente de vin falsifié :

Le sieur Laviton, marchand de vin, rue Réaumur, 15, à huit jours de prison. — La fille Letailleur, marchande de vin, rue des Quatre-Fils, à vingt-quatre heures de prison.

Ces deux individus s'excusaient sur la cherté du vin, qui ne leur aurait pas permis de gagner leur vie, s'ils ne l'avaient mélangé d'une certaine quantité d'eau.

Ont été ensuite condamnés pour tromperie sur la quantité : Le sieur Dromey, marchand de vin, à Charenton, rue de Paris, 21, à 16 fr. d'amende. — Le sieur Deshaies, marchand de vin, à Charenton, rue des Carrières, 59, à 50 fr. d'amende. — La femme Camus, marchande des quatre saisons, impasse Traineau, 2, à Montmartre, à 10 fr. d'amende, pour détention d'une fausse balance. — Le sieur Bossy, boulanger, rue de Provence, 1, à 50 fr. d'amende, pour avoir livré 22 grammes de pain en moins sur 222 grammes vendus. — Le sieur Beaupied, boulanger, rue Saint-Antoine, 211, à 25 fr. d'amende, pour avoir livré en moins 40 grammes de pain sur 2 kilos vendus.

— Trois jeunes ouvriers maçons du même pays, les sieurs Cujy, âgé de 23 ans, Balabeau, 18 ans, et Charpentier, 15 ans, étaient allés se baigner dans la Seine sur le territoire d'Ivry, avant-hier vers cinq heures de l'après-midi, et ils étaient entrés dans l'eau sur le quai de la gare prolongée, non loin du bateau dragueur occupé à creuser le lit du fleuve pour l'établissement d'un nouveau port.

Au bout de quelques instants, le plus âgé, qui s'était un peu éloigné de ses camarades, ayant perdu pied, disparut dans un trou profond, et ceux-ci s'avancèrent aussitôt dans sa direction pour lui porter secours; malheureusement l'un d'eux, épuisé par la fatigue, ne tarda pas à perdre connaissance, et il allait également disparaître sous l'eau, lorsque le sieur Lissot, propriétaire à Ivry, mis en alerte par les cris de détresse du second, se jeta à l'eau tout habillé et arriva assez à temps pour l'arracher au péril imminent qui le menaçait. Le troisième a pu être retiré ensuite sain et sauf, par les sieurs Delmez, capitaine, et Deloy, marinier du bateau dragueur. Après avoir prodigué au second des secours pressés qui lui ont rendu l'entier usage des sens, les sieurs Delmez et Deloy se sont mis à la recherche du premier ouvrier qui n'avait plus reparu, et ils prolongèrent leurs recherches jusqu'à la nuit, mais sans succès; ce ne fut qu'hier dans la matinée qu'ils parvinrent à découvrir son cadavre à une petite distance de l'endroit où il avait disparu.

Nous publions, aux annonces les conditions d'échange de toutes les obligations antérieures émises par les compagnies fusionnées et des obligations attribuées aux actionnaires de Saint-Germain, en obligations de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

Cet échange aura lieu à dater du 27 août courant, dans les bureaux de la Société générale de Crédit mobilier, 15, place Vendôme.

Bourse de Paris du 18 Août 1855. Table with columns for Au comptant, Fin courant, and various financial instruments like Oblig. de la Ville, Rente de la Ville, etc.

Table with columns for Cours, Plus haut, Plus bas, Dern. cours, listing various stocks and bonds.

avec lui les fonctions de l'estomac et des intestins. Il faut pour la santé empêcher qu'en affaiblissant celles du premier, elles ne dérangent celles des autres; les médecins ordonnent comme l'anti-nerveux le plus efficace, le Sirop d'écorces d'oranges amères de J.-P. Laroze, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, à Paris.

ONÉON. — Ce soir, au bénéfice d'un artiste, la représentation extraordinaire qui devait avoir lieu samedi dernier.

— THÉÂTRE IMPÉRIAL ITALIEN. — Lundi prochain, représentation extraordinaire au bénéfice de M. Rossi. Le spectacle se composera de 1° de deux actes de Maria Stuarda, par M. Ristori; 2° du 33° chant de la Divine Comédie, de Dante, déclamé par le bénéficiaire; 3° de deux actes d'Oréste, par M. Ristori et M. Rossi; 4° et d'un vaudeville joué par Grassot et tous les joyeux artistes du Palais-Royal.

— THÉÂTRE DES VARIÉTÉS. — Aujourd'hui dimanche, première représentation de la Pâté de canards, Une Femme qui mord, joué par MM. Leclère, Ch. Pérey et M. C. Bader; Drinn, Drinn, par Lassagne, et le Palais de Chryscale, par Ambroise. Demain lundi, le Père Turlututu, avec M. Bouffé.

— PORTE-ST-MARTIN. — Dimanche, Paris, joué par MM. Bocage, Deshayes, Luguet, Boutin, Baron, Colbran, M. Guyon, Naptal-Arnaut, Lucie Mabire et Delphine Baron.

— THÉÂTRE IMPÉRIAL DU CIRQUE. — Tous les soirs, à sept heures, l'Histoire de Paris, grand ouvrage de MM. Th. Barrière et Henri de Kock, qui vient d'obtenir un immense succès.

— CHATEAU DES FLEURS. — Lundi, grande fête de nuit musicale et dansante. Illuminations extraordinaires; à minuit, brillant feu d'artifice. Les danses se prolongeront jusqu'à deux heures du matin.

— JARDIN MABILLE. — Une affluence chaque soir plus considérable de toutes nations, se presse sous la voûte d'or et de feu de ce féerique établissement. Aucun étranger ne veut quitter Paris sans avoir assisté aux merveilleuses fêtes des mardis, jeudis et samedis.

— JARDIN D'HIVER. — Aujourd'hui dimanche, 19 août, soirée musicale à grand orchestre, à laquelle concourent des artistes de talent, justement aimés du public.

— EXHIBITION. (Maison Robert Houdin, boulevard des Italiens.) — Le plan en relief du siège de Sébastopol, par M. James Wyld, est visible tous les jours de dix heures du matin à dix heures du soir. Ce modèle est, jour par jour, modifié d'après les nouvelles officielles insérées au Moniteur.

SPECTACLES DU 19 AOUT. OPÉRA. — Misanthropie et Repentir, les Jeunes Gens. OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs, le Chien du Jardinier. THÉÂTRE-ITALIEN. — Représentation extraordinaire. VAUDEVILLE. — La Dame aux Camélias, le Cousin Verdure. VARIÉTÉS. — Palais de chryscale, Un Pâté de canards. GYMNASSE. — Le Gendre de M. Poirier, le Chapeau, le Collier. PALAIS-ROYAL. — M. Larifla, les Précieux, le Roman. PORTE-SAINT-MARTIN. — Paris. AMBIGU. — Les Contes de la Mère l'Oie. GAITÉ. — Le Sergent Frédéric, les Modes de l'Exposition. THÉÂTRE IMPÉRIAL DU CIRQUE. — Histoire de Paris. COMTE. — La Belle aux Cheveux d'or. FOLIES. — Perine la Closerie, Trois pour un secret, Une Idée. DÉLASSEMENTS. — Dzin! Boum, boum. LUXEMBOURG. — Le Sire de Franco-Boisy, Paris trop petit. FOLIES-NOUVELLES. — Ténor léger, Barbe-Bleue, Oyayayo. BOUFFES PARISIENS (Champs-Élysées). — Les Deux aveugles, Nuit blanche, Pierrot clown, le Réve d'une nuit d'été. CIRQUE DE L'IMPÉRATRICE. — Soirées équestres tous les jours. HIPPODROME. — Représentation tous les jours, à trois heures. ARÈNES IMPÉRIALES. — Représentations tous les dimanches et lundis. ROBERT-HOUDIN (boulevard des Italiens, 8). — Tous les soirs, à huit heures. JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes les dimanches, mardis, jeudis et samedis. CHATEAU DES FLEURS. — Soirées dansantes les dimanches, lundis, mercredis et vendredis.

TABLE DES MATIÈRES DE LA GAZETTE DES TRIBUNAUX. Année 1854. Prix: Paris, 6 fr.; départements, 6 fr. 50c.

Au bureau de la Gazette des Tribunaux, rue du Harlay-du-Palais, 2. Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Mathurins, 18.

CHRONIQUE PARIS, 18 AOUT.

On annonce que la reine d'Angleterre doit visiter lundi Sainte-Chapelle. Aujourd'hui, on a commencé les travaux nécessaires pour isoler par des tentures la partie des galeries du Palais qui doit traverser Sa Majesté Britannique.

La Presse, dans son édition de minuit, publie les détails suivants sur l'entrée de la reine d'Angleterre dans Paris : Une dépêche télégraphique, arrivée à trois heures et demie, annonce un retard de quarante minutes que les vents contraires ont fait éprouver au yacht royal. Cette même dépêche annonce que le cortège n'entrera en gare qu'à sept heures trente minutes.

En attendant le convoi, les gardes nationales, l'armée, les corporations ouvrières, les députations des départements voisins, dans un rayon fort étendu, n'ont cessé de défilier et de prendre place. Les gardes nationales forment la haie à droite à partir de la gare du chemin de fer de l'Est jusqu'à l'Arc-de-Triomphe et l'Étoile.

Le capital social est fixé à trente millions de francs. Il est représenté par soixante mille actions au porteur de cinq cents francs chacune.

Le Tribunal correctionnel a condamné aujourd'hui : Pour vente de vin falsifié :

CHRONIQUE PARIS, 18 AOUT.

On annonce que la reine d'Angleterre doit visiter lundi Sainte-Chapelle. Aujourd'hui, on a commencé les travaux nécessaires pour isoler par des tentures la partie des galeries du Palais qui doit traverser Sa Majesté Britannique.

La Presse, dans son édition de minuit, publie les détails suivants sur l'entrée de la reine d'Angleterre dans Paris : Une dépêche télégraphique, arrivée à trois heures et demie, annonce un retard de quarante minutes que les vents contraires ont fait éprouver au yacht royal. Cette même dépêche annonce que le cortège n'entrera en gare qu'à sept heures trente minutes.

En attendant le convoi, les gardes nationales, l'armée, les corporations ouvrières, les députations des départements voisins, dans un rayon fort étendu, n'ont cessé de défilier et de prendre place. Les gardes nationales forment la haie à droite à partir de la gare du chemin de fer de l'Est jusqu'à l'Arc-de-Triomphe et l'Étoile.

Le capital social est fixé à trente millions de francs. Il est représenté par soixante mille actions au porteur de cinq cents francs chacune.

Le Tribunal correctionnel a condamné aujourd'hui : Pour vente de vin falsifié :

CHRONIQUE PARIS, 18 AOUT.

On annonce que la reine d'Angleterre doit visiter lundi Sainte-Chapelle. Aujourd'hui, on a commencé les travaux nécessaires pour isoler par des tentures la partie des galeries du Palais qui doit traverser Sa Majesté Britannique.

La Presse, dans son édition de minuit, publie les détails suivants sur l'entrée de la reine d'Angleterre dans Paris : Une dépêche télégraphique, arrivée à trois heures et demie, annonce un retard de quarante minutes que les vents contraires ont fait éprouver au yacht royal. Cette même dépêche annonce que le cortège n'entrera en gare qu'à sept heures trente minutes.

En attendant le convoi, les gardes nationales, l'armée, les corporations ouvrières, les députations des départements voisins, dans un rayon fort étendu, n'ont cessé de défilier et de prendre place. Les gardes nationales forment la haie à droite à partir de la gare du chemin de fer de l'Est jusqu'à l'Arc-de-Triomphe et l'Étoile.

Le capital social est fixé à trente millions de francs. Il est représenté par soixante mille actions au porteur de cinq cents francs chacune.

Le Tribunal correctionnel a condamné aujourd'hui : Pour vente de vin falsifié :

CHRONIQUE PARIS, 18 AOUT.

On annonce que la reine d'Angleterre doit visiter lundi Sainte-Chapelle. Aujourd'hui, on a commencé les travaux nécessaires pour isoler par des tentures la partie des galeries du Palais qui doit traverser Sa Majesté Britannique.

La Presse, dans son édition de minuit, publie les détails suivants sur l'entrée de la reine d'Angleterre dans Paris : Une dépêche télégraphique, arrivée à trois heures et demie, annonce un retard de quarante minutes que les vents contraires ont fait éprouver au yacht royal. Cette même dépêche annonce que le cortège n'entrera en gare qu'à sept heures trente minutes.

En attendant le convoi, les gardes nationales, l'armée, les corporations ouvrières, les députations des départements voisins, dans un rayon fort étendu, n'ont cessé de défilier et de prendre place. Les gardes nationales forment la haie à droite à partir de la gare du chemin de fer de l'Est jusqu'à l'Arc-de-Triomphe et l'Étoile.

Le capital social est fixé à trente millions de francs. Il est représenté par soixante mille actions au porteur de cinq cents francs chacune.

Le Tribunal correctionnel a condamné aujourd'hui : Pour vente de vin falsifié :

Ventes immobilières.

AUDIENCE DES CRICIS.

BOIS DANS L'AUBE.

Etude de M. DELESSARD, avoué à Paris, place Dauphine, 12. Vente sur surenchère du sixième, au Palais de Justice à Paris, le jeudi 30 août 1855. D'un BOIS appelé le Petit-Velmah et la Queue des Flottes, dépendant de la forêt de Soulaimes, commune du même nom, arrondissement de Bar-sur-Aube (Aube).

Mise à prix : 59,558 fr. 35 c.

S'adresser : 1° Audit M. DELESSARD; 2° A M. Legrand et Péronne, avoués; 3° A M. Galin, notaire, rue Saint-Marc-Fey-Jean, 20.

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

BOIS TAILLIS DE BLENEAU.

Adjudication sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le 28 août 1855. Du BOIS TAILLIS DE BLENEAU, de 217 hectares; étang desséché de 40 hectares, et manœuvre de 9 hectares près Bleneau (Yonne), à 14 kilomètres du port de Rogny, canal de Briare.

Revenu net : 9,000 fr. Mise à prix : 210,000 fr.

S'adresser à Paris : A M. HAVEAU, notaire, rue Saint-Honoré, 297, et à M. Bouzémont, avocat, rue de la Victoire, 52. Et sur les lieux, au sieur Guyonne, garde. (4934)

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'OUEST.

Echange des anciennes obligations des diverses Compagnies de la fusion des chemins de fer de l'Ouest et des actions de Saint-Germain, de Dieppe et Fécamp et de Versailles (rive gauche) contre des obligations de la nouvelle Compagnie, garanties par l'Etat.

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest a l'honneur de prévenir MM. les porteurs des obligations des Compagnies qui font partie de la fusion des chemins de l'Ouest, ainsi que les porteurs des actions de Saint-Germain, de Dieppe et Fécamp, et de Versailles (rive gauche), et de parts de fondateurs des Compagnies de Rouen et du Havre, que, à dater du 27 août, les anciens titres seront facultativement échangés contre des obligations nouvelles dont l'intérêt à 4 pour 100 est ga-

rant par l'Etat pendant 80 ans. Ces nouvelles obligations sont de 300 francs chacune; elles portent 15 francs par an d'intérêt, payable par semestre, le 1er janvier et le 1er juillet; elles sont remboursables au pair de 500 fr. par tirages annuels dans une période de 94 années à partir du 1er juillet 1858. Elles seront délivrées au prix de 280 francs, jouissance du 1er juillet 1853, contre les diverses obligations des anciennes Compagnies fusionnées et les actions de Saint-Germain, de Dieppe et Versailles (rive gauche). Ces actions et obligations seront reçues dans l'échange aux prix indiqués dans le tableau ci annexé. Le prix porté à la dernière colonne de ce tableau est calculé d'après : 1° l'intérêt que produisent les diverses actions et obligations anciennes ci-dessus rappelées; 2° les jouissances qui y sont attachées; 3° les époques auxquelles le remboursement doit être opéré. Il correspond exactement au prix des obligations nouvelles, à 280 fr. Les porteurs des anciennes obligations et des actions admises à l'échange auront donc la faculté, en prenant pour base la valeur établie à la dernière colonne du tableau, d'échanger leurs titres contre des obligations nouvelles de 500 francs au prix de 280. Et lorsque la somme produite par les titres qu'ils posséderont ne correspondra pas exact-

tement à un nombre rond d'obligations nouvelles à 280 francs, ils auront le droit d'obtenir une obligation en sus en payant l'appoint tel qu'il résultera de l'application des prix portés au tableau, ou d'être remboursés de la somme excédante. Les actions de Dieppe, qui, d'après le traité intervenu entre cette Compagnie et la Compagnie de Rouen, devaient, lorsqu'elles auraient été libérées, être converties en obligations rapportant 20 francs d'intérêt par an, remboursables à 500 francs, pourront également être échangées contre des obligations nouvelles à 280 francs. Pour cet échange, les porteurs des actions de Dieppe seront dispensés du versement de 75 francs restant dus, et les actions, en y comprenant les intérêts dus jusqu'au 1er juillet, seront reçues au prix de 306 francs 25 cent. Les actions de Versailles (rive gauche), qui ont droit à un intérêt fixe de 15 francs et à un remboursement à 400 francs, pourront aussi être échangées contre des obligations nouvelles de 500 francs portant 15 francs d'intérêt, au prix de 280 francs. Trois années d'intérêt, plus l'intérêt des dividendes arriérés, soit en totalité 46 francs 80 cent., étant dus aux porteurs de ces actions, elles seront reçues en y comprenant le montant des intérêts, au prix de 323 francs 75 centimes.

Table with 5 columns: TITRES DES OBLIGATIONS, CAPITAL REMBOURSABLE, INTÉRÊT ANNUEL, JOUISSANCE du TITRE, Prix auquel les anciennes obligations sont admises à l'échange. Rows include Saint-Germain, Versailles, Havre, Rouen, Dieppe, and actions of Versailles.

Les nouvelles obligations de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest ne seront délivrées qu'en échange soit des anciennes obligations des Compagnies fusionnées, soit des actions des Compagnies de Saint-Germain, Versailles (rive gauche), et Dieppe et Fécamp. Aucune souscription ne sera admise, la Société générale de Crédit mobilier ayant accepté, d'avance, toutes les obligations qui n'auront pas été absorbées dans les échanges ci-dessus énoncés. L'échange s'effectuera à la caisse de la Société générale de Crédit mobilier, place Vendôme, 15, de dix h. à trois heures.

SUCRERIES, RAFFINERIES DE LA SCARPE.

MM. les propriétaires de vingt actions sont convoqués en assemblée extraordinaire pour le 25 septembre prochain, à deux heures, chez Lemardelay, rue Richelieu, 100, à l'effet de voter sur la nomination d'un gérant, la réalisation d'un emprunt et sur des modifications à apporter aux statuts sociaux. Les actions devront être déposées avant le 20 septembre chez MM. Béchet, Dehomas et Co, boulevard Poissonnière, 17, à Paris, qui délivreront les cartes d'admission. (14330)

SERVICES MARITIMES DES MESSAGERIES IMPÉRIALES.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

Transports des Voyageurs et des Marchandises. ITALIE. Gènes, Livourne, Civita Vecchia, Naples, Messine et Malte. — Départs hebdomadaires tous les lundis, à onze heures du matin. GRECE et TURQUIE. — Deux départs par semaine, l'un par Messine et le Pirée (Athènes), (par embranchement et alternativement Salonique et Nauplie), Constantinople et Kamiesh (Crimée), tous les lundis à six heures du soir. L'autre par Malte, Syra, Smyrne, Mételin, Dardanelles, Gallipoli, Constantinople et Varna, tous les jeudis à dix heures du matin. EGYPTÉ (Malte, Alexandrie). — Départs toutes les deux semaines, le jeudi à neuf heures du matin, à dater du 3 juillet courant. SYRIE. — Gallipoli, Dardanelles, Mételin, Smyrne, Rhodes, Messine, Alexandrette, Lataquié, Tripoli, Beyrouth, Jaffa. — Départs toutes les deux semaines, le jeudi (voie de Smyrne et voie d'Alexandrie), à dater du 3 juillet courant. La Compagnie se charge du transport des marchandises à destination des ports de la mer Adriatique, des îles Ioniennes, de la mer Noire et du Danube.

ALGER. Départs les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois, à midi.

ORAN. Départs les 3, 13 et 23 de chaque mois, à midi.

STORA, BONE et TUNIS. Départs les 8, 18 et 28 de chaque mois, à midi.

Pour fret, passage et renseignements, s'adresser au bureau de l'inscription : A Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, 28; A Marseille, place Royale, 1; A Lyon, place des Terreaux.

POUDRE DE SALUBRITÉ. Désinfection permanente de sièges, fosses, urinoirs, plombs, etc. L'emploi de cette poudre est d'une utilité hygiénique indispensable en tout temps, mais surtout dans les chaleurs, pour éviter les maladies épidémiques. Dépôt, renseignements, prospectus, 46, rue de Provence. (14310)

CHALES de France et de l'Inde, neufs et d'occasion; DANIEL, passage des Panoramas, 33. (Achat, vente, échange et réparations.) (14231)

STÉRILITÉ DE LA FEMME.

constitutionnelle ou accidentelle, complètement détruite par le traitement de M. Lachapelle, professeur d'accouchements, consultations tous les jours, de 3 à 5 heures, du Monthabor, 27, près les Tuileries. (14127)

PLUS DE PUCES, PLUS DE PUNAISES.

En employant la poudre DESILLE, la seule ayant un résultat incontestable sur tous les insectes, R. POISSONNIÈRE, 8. (Affr.) Boîtes 1, 2, et 3. (14312)

LEBIGRE. MAISON SPÉCIALE DE CAOUTCHOUC.

142, RUE DE RIVOLI, ANCIEN N° 112, entre les boulevards de l'Arbre Sec et du Roule. MANTEAUX et PALETOTS DOUBLE FACE et MANTEAUX, chaussures, tabliers, coussins, oreillers, nattes, matelas, jarrattiers, bas, corsets, vêtements de voyage, peignes en caoutchouc durci, foule d'objets très utiles en voyage. Grande nouveauté, qualité garantie, prix fixes et très modérés. (14215)

CIGARETTES IODÉES.

pour la guérison INFALLIBLE des maladies de la trachée. Appareil b. s. g. d. g. Dépôt général, rue de Valenciennes, 40, et à la ph. de Dublanc aîné, 231, du Temple, à Paris, et dans les princ. ph. de France. (14015)

NETTOYAGE DES TACHES.

sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants de peau par la BENZINE-COLLAS. Dauphine, 8. Paris. (14210)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

ORFÈVRERIE CHRISTOFFLE. MAISON DE VENTE. 35, Boulevard des Filles-du-Caluvaire. PAVILLON DE HANOVRE. Exposition permanente DE LA FABRIQUE C. CHRISTOFFLE ET C°. (14212)

MISE EN VENTE D'UNE SÉRIE DE GRANDES NOUVEAUTÉS

ÉTOFFES DE SOIE ROBES ET MANTEAUX DE COUR ET CONFÈCTIONS.



DENTELLES CHALES CRÈPE DE CHINE, GRENADINE GRANDES NOUVEAUTÉS.

COMPAGNIE LYONNAISE, 37, BOULEVARD DES CAPUCINES, 37.

En raison des fêtes splendides qui doivent être données à la reine d'Angleterre à Paris, à Versailles et à Saint-Cloud, et en prévision du nombre considérable d'étrangers que ces fêtes magnifiques doivent attirer, les directeurs de la COMPAGNIE LYONNAISE ont fait fabriquer toute une série de grandes nouveautés, en MANTEAUX DE COUR, ROBES DE FÊTES ET DE VILLE, DENTELLES ET CONFÈCTIONS, qu'ils METTRONT EN VENTE DÈS ACTUELLEMENT. Entrée des voitures, rue Neuve-des-Capucines, 16. — Les Magasins seront fermés les dimanches et fêtes.